

Plateformes - Nouveaux équipements

Appel à projets

Adresse de publication de l'appel à projets : <https://u-paris.fr/lancement-de-laap-plateformes-nouveaux-equipements/>

SOMMAIRE

CONTACTS.....	0
OBJECTIF DE L'APPEL À PROJETS	1
PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PROJETS	1
CONDITIONS FINANCIÈRES	1
CALENDRIER PRÉVISIONNEL.....	2
CRITÈRES DE RECEVABILITÉ.....	2
PROCÉDURE DE SÉLECTION	2
CRITÈRES D'ÉVALUATION	3
ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES	3
OBLIGATIONS DE SUIVI	3
CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	3
MODALITÉS DE SOUMISSION	4

CONTACTS

Pour toute question, merci de contacter vos correspondants via l'adresse :

comite.plateforme@u-paris.fr.

OBJECTIF DE L'APPEL À PROJETS

Le Comité « Plateformes et équipements scientifiques » d'Université de Paris a pour mission de conduire la politique de l'université pour les équipements scientifiques et le développement de plateformes technologiques ou de service. À ce titre, il propose un appel à projets pour l'acquisition de nouveaux équipements pour l'année 2021.

Cet appel cible des équipements ayant vocation à s'intégrer dans une plateforme d'Université de Paris. Sont visés en priorité les équipements offrant soit un caractère structurant pour Université de Paris, soit une visibilité à l'échelle régionale ou nationale.

Les équipements demandés peuvent être constitués d'un ou plusieurs éléments. Dans le reste du document, le terme « équipement » désignera indifféremment un équipement unitaire ou un ensemble d'éléments composant l'équipement demandé.

PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PROJETS

1. Les projets doivent être portés par une plateforme¹ d'Université de Paris, selon la liste établie grâce au recensement mené en décembre 2020. Les plateformes qui n'auraient pas renseigné le formulaire du recensement mené en décembre 2020 et qui souhaitent le compléter ou apporter des modifications aux informations renseignées à cette occasion peuvent contacter l'adresse comité.plateforme@u-paris jusqu'au 5 février 2021. Au-delà de cette date, la liste sera considérée comme stabilisée pour les besoins du présent appel à projets.
2. Toutes les thématiques scientifiques sont éligibles sans restriction. L'équipement demandé peut être de nature matérielle ou numérique. Il peut être l'objet unique de la demande ou bien faire partie d'une opération plus large, incluant d'autres dépenses (équipements complémentaires, travaux, personnels, etc.) financées via d'autres sources.
3. L'équipement doit être installé dans une unité de recherche ou de service dont Université de Paris est tutelle.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le budget total disponible pour cet appel à projets est de 600 k€.

L'aide prend la forme d'une subvention dont le montant maximum est de 100 k€.

Cette subvention ne sera effectivement versée qu'après confirmation, le 15 octobre 2021 au plus tard, de l'obtention de tous les cofinancements nécessaires à la réalisation de l'opération complète. En l'absence de confirmation à cette date, la dotation sera annulée et reviendra au budget général du Comité Plateformes et équipements scientifiques, pour garantir son utilisation avant la fin de l'année 2021.

Les fonds ne sont pas reportables en 2022.

¹ Définition d'une plateforme de recherche :

Une plateforme de recherche est le regroupement d'équipements scientifiques, numériques, documentaires et/ou d'expertises destinés à offrir à une large communauté d'utilisateurs des ressources technologiques de haut niveau autour d'une thématique commune. La plateforme est ouverte de façon large au niveau régional et national, non seulement aux équipes du site, mais aussi aux expérimentateurs extérieurs, quel que soit leur rattachement (organismes publics, entreprises privées...).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel s'étend de janvier 2021 à avril 2021 :

- Janvier 2021 : lancement de l'appel,
- **25 février 2021 à midi**, heure de Paris : date limite de soumission des projets,
- Début mars 2021 : étude de recevabilité des projets soumis,
- Mars 2021 : évaluation et sélection des projets sous la responsabilité du bureau exécutif du Comité Plateformes et équipements scientifiques,
- Première quinzaine d'avril 2021 : publication des résultats.
- Au fil de l'eau et jusqu'au 15 octobre 2021 : versement de la dotation allouée après justification de l'obtention de tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération complète.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

1. Les dossiers doivent être soumis :
 - dans les délais indiqués (le 25 février à midi heure de Paris au plus tard),
 - à l'adresse comite.plateforme@u-paris.fr,
 - au format demandé (utiliser la trame du document de soumission, à renvoyer en format .doc, .docx ou .odt ET en format pdf),
 - complets et sans documents supplémentaires.

Les devis et documents confirmant l'obtention de cofinancements, à joindre au document de soumission, font partie intégrante du dossier de candidature.

2. Les projets doivent entrer dans le périmètre de l'appel à projets.
3. Les projets doivent être portés par une plateforme d'Université de Paris, selon la liste établie grâce au recensement mené en décembre 2020.
4. Les équipements doivent être installés dans une unité de recherche ou de service dont Université de Paris est tutelle.

Les dossiers ne répondant pas aux critères de recevabilité ne seront pas soumis au comité d'évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

En cas de désaccord avec une décision de non-recevabilité, les déposant-e-s pourront former un recours en envoyant une demande argumentée à l'adresse comite.plateforme@u-paris.fr dans un délai de 24 heures après réception de la décision de non-recevabilité.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Examen de la recevabilité des projets ;
- Évaluation des projets sous la responsabilité du Bureau exécutif du Comité Plateformes et équipements scientifiques². Des expertises externes pourront être sollicitées en cas de besoin ;

² Le Bureau du Comité Plateformes et équipements scientifiques est composé du vice-président Recherche, des vice-doyen-ennes Recherche des Facultés, du directeur adjoint en charge de la Recherche de l'IPGP, du directeur scientifique référent du CNRS pour le site Université de Paris, du référent scientifique de l'Inserm pour le site Université de Paris, du chargé de mission Plateformes de la Faculté de Santé, de la vice-doyenne Plateformes de la Faculté des Sciences, et du référent Plateformes de l'IPGP.

- Classement des projets proposés pour financement et décision officielle par le Bureau exécutif du comité Plateformes et équipements scientifiques ;
- Publication de la liste des projets retenus pour financement.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers satisfaisant aux conditions de recevabilité seront évalués selon les critères suivants :

1. Valeur ajoutée de l'équipement pour la plateforme.

- Augmentation de la capacité d'accueil pour répondre à la saturation d'appareils existants,
- Acquisition d'un niveau d'analyse supérieur (upgrade ou saut technologique),
- Originalité et caractère novateur de l'équipement.

2. Faisabilité de l'opération et du plan de financement.

- Part du financement demandé dans le coût total de l'opération,
- Demande ou obtention de cofinancements

3. Impact pour Université de Paris.

- Contribution à la structuration d'une communauté scientifique ou effet décloisonnant,
- Contribution au développement de l'interdisciplinarité,
- Rayonnement scientifique,
- Activités de formation.

4. Degré d'ouverture de la plateforme.

Ouverture à plusieurs unités de l'université, à l'échelle de l'université (unités de recherche et/ou modules de formation), à des extérieurs académiques, extérieurs privés, etc.

ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Les dépenses seront éligibles du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les dépenses éligibles sont :

- les dépenses d'équipement (supérieures à 800 € HT coût unitaire),
- les frais de garantie figurant sur le devis de l'équipement,
- les frais de transport et/ou d'installation de l'équipement demandé,
- les dépenses liées aux travaux nécessaires à l'installation de l'équipement demandé.

Les frais de maintenance et les frais de personnels ne sont pas éligibles.

OBLIGATIONS DE SUIVI

Les lauréat-es s'engagent à :

- Rendre compte, selon des modalités qui seront définies ultérieurement, de l'avancée du projet le 15 octobre 2021 au plus tard, notamment sur les cofinancements obtenus, les dépenses engagées et le degré de réalisation de l'opération globale.
- Présenter leur projet et son état d'avancement devant le Comité Plateformes et équipements scientifiques fin 2021 ou début 2022.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le document de soumission doit respecter la trame disponible sur le site de l'appel à projets. Il comporte :

- une fiche d'identité du projet ;

- une présentation du projet scientifique poursuivi, comprenant la description du ou des équipements demandés, leur valeur ajoutée pour la plateforme qui les accueillera, l'impact pour Université de Paris, notamment concernant les aspects interdisciplinaires et interfacultaires, et la description du degré d'ouverture de la plateforme aux équipes internes et externes à l'université. Chaque partie de ce document devra respecter une limite stricte de signes indiquée dans la trame du dossier de soumission (les formules mathématiques et la bibliographie ne sont pas incluses dans le décompte, et 2 figures légendées peuvent être intégrées) ;
- un plan de financement ;
- les devis d'équipements et de travaux, ainsi que les documents attestant de l'obtention de cofinancements seront compilés dans un document pdf unique et joints au document de soumission ; ils font partie intégrante du dossier de candidature.

Les annexes ne sont pas autorisées.

La langue de rédaction du projet (français ou anglais) est laissée à l'appréciation de chaque déposant-e. Une traduction pourra être demandée si elle est nécessaire au bon déroulement de l'évaluation.

MODALITÉS DE SOUMISSION

25 FÉVRIER 2021 À 12H00 (HEURE DE PARIS)

à l'adresse générique

comite.plateforme@u-paris.fr

Le dossier devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation :

- Le document de soumission en format **.doc, .docx ou .odt ET fichier pdf**,
- L'avis de la direction des unités impliquées au **format pdf**,
- Le cas échéant les devis d'équipements demandés et les documents attestant de l'obtention de cofinancements.

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel.

Il est conseillé de consulter régulièrement le site internet de l'appel à projets, à l'adresse indiquée en fin de document, où seront notifiées le cas échéant des informations actualisées concernant son déroulement. Il est possible de contacter si besoin les correspondants Plateformes par courrier électronique, à l'adresse comite.plateforme@u-paris.fr.